

L'éducation peut-elle prévenir la récidive chez les délinquants adultes?

Révisé par:

Frank J. Porporino
David Robinson

Communication préparée pour:
la Conférence d'hiver de l'ACA à Portland (Oregon)

This report is also available in English. Si vous désirez des copies additionnelles, veuillez vous adresser au Secteur de recherche et développement, Service correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Janvier 1992

Rapport de recherche N° R-22

Table des matières

L'ÉDUCATION PEUT-ELLE PRÉVENIR LA RÉCIDIVE CHEZ LES DÉLINQUANTS ADULTES?	21
Table des matières	22
Résumé	23
L'éducation peut-elle prévenir la récidive chez des délinquants adultes?	25
Études reliant la formation de base à la réduction de la récidive	25
Tableau 1 Études de délinquants adultes inscrits à des programmes de formation de base	28
Le Service correctionnel du Canada et la formation de base	28
Graphique 1 Taux de participation aux programmes éducatifs et d'inscriptions à la FBA	31
Effets de la FBA sur la récidive	32
Analyse quantitative des effets de la FBA	32
Tableau 2 Caractéristiques des participants à la FBA mis en liberté	34
Graphique 2 Taux de réincarcération des participants à la FBA	35
Graphique 3 Taux de réincarcération des participants à la FBA selon certaines caractéristiques	37
Graphique 4 Taux de réincarcération et participation à la FBA selon le type de mise en liberté	39
Analyse qualitative des effets de la FBA	40
Tableau 3 Avantages perçus de la FBA	43
Tableau 4 Auto-évaluation de l'évolution personnelle des participants à la FBA	44
Références	45

Résumé

Depuis que le gouvernement fédéral a annoncé, en 1986-1987, l'adoption de mesures spéciales visant à lutter contre l'analphabétisme, le SCC a vu accroître très rapidement la participation des détenus au programme de Formation de base des adultes. Il y a en tout temps environ 1 600 détenus, soit 15 p. 100 de la population carcérale sous responsabilité fédérale, qui suivent des cours de FBA. De ce nombre, près de la moitié sont inscrits à temps plein. Même si la FBA exige une part importante des ressources réservées aux programmes (environ 5,6 millions de dollars en 1990-1991), jusqu'à récemment, les preuves de son impact « correctionnel » étaient plutôt minces. Or, le Service correctionnel du Canada vient de terminer des recherches sur les effets du programme de FBA sur la récidive et sur d'autres indicateurs du degré d'adaptation des détenus à la vie au sein de la collectivité. Les résultats de ces recherches sont nettement réjouissants. En effet, il semble que les efforts que nous avons déployés pour enseigner aux détenus sous responsabilité fédérale à lire, à écrire et à compter aient porté fruit.

Afin d'évaluer l'efficacité du programme de FBA, les chercheurs du SCC ont adopté une double stratégie. Dans un premier temps, pour déterminer si le fait de ne pas avoir terminé le programme de FBA avait ou non une incidence sur le taux de réincarcération, ils ont fait une importante étude de suivi auprès de détenus ayant participé au programme et ayant bénéficié, par la suite, d'une liberté sous condition. Dans un deuxième temps, ils ont interviewé un petit échantillon de détenus dans deux Régions pour leur demander ce qu'ils pensaient du programme. Dans les deux cas, les résultats ont été très positifs.

Dans le cadre de la première étude, on a relevé, pendant un an et un mois en moyenne, le taux de réincarcération chez 1 736 détenus qui avaient participé au programme de FBA en 1988 et qui, par la suite, avaient obtenu une libération conditionnelle totale ou une liberté surveillée. Les détenus mis en liberté ont été classés dans trois catégories de participation au programme de FBA : programme terminé (équivalent d'une 8^e année), mise en liberté avant d'avoir pu terminer le programme et abandon du programme. Les détenus de cette dernière catégorie avaient décidé de leur propre gré d'abandonner leurs cours avant d'avoir atteint la norme d'alphabétisation (la 8^e année). C'est d'ailleurs dans cette catégorie qu'on trouve les résultats les moins satisfaisants. Seulement 30,1 p. 100 des détenus qui avaient terminé le programme ont été réincarcérés au cours de la période de suivi, comparativement à 35,5 p. 100 de ceux qui avaient été libérés avant d'avoir pu le terminer et à 41,6 p. 100 de ceux qui avaient abandonné en cours de route.

Selon une explication possible, le fait que les détenus ayant terminé le programme de FBA aient obtenu un meilleur pourcentage de réinsertion sociale pourrait être attribuable non pas à leur participation au programme de FBA mais à leur niveau de risque plus faible. Cependant, d'après une série d'analyses statistiques auxquelles on a procédé pour évaluer le bien-fondé de cet argument, même les détenus à risque élevé ont tiré profit du

programme. En fait, ceux qui possèdent ces caractéristiques ont semblé en retirer plus de bienfaits que les détenus présentant de faibles risques. Par exemple, il semble que le fait d'avoir terminé un programme de FBA ait diminué le taux de récidive chez les détenus mis en liberté surveillée, mais qu'il n'ait eu aucune incidence sur ceux bénéficiant d'une libération conditionnelle totale. Lorsqu'on a examiné d'autres indicateurs de «risque élevé», on a constaté que le fait de terminer un programme de FBA représentait un avantage. En effet, les détenus purgeant une peine de longue durée, les détenus qui n'en étaient pas à leur première peine sous responsabilité fédérale, les délinquants violents et les détenus plus jeunes qui avaient terminé le programme de FBA avaient eux aussi un taux de récidive moins élevé.

Dans le cadre de la seconde étude, on a fait des entrevues approfondies individuelles (Région du Pacifique et Région de l'Ontario) avec 38 détenus ayant participé au programme de FBA et ayant obtenu, par la suite, une libération conditionnelle totale ou une liberté surveillée. La majorité d'entre eux, soit 79 p. 100, avaient un emploi à plein temps et la plupart avaient réussi à trouver du travail moins d'un mois après avoir été libérés. Environ un tiers des répondants étaient d'avis que les compétences qu'ils avaient acquises grâce au programme de FBA avaient grandement facilité la recherche d'un emploi. Environ la moitié d'entre eux ont affirmé que ces compétences leur étaient encore «très utiles» pour résoudre des problèmes qui se posaient dans l'exercice de leurs fonctions. Près de 90 p. 100 des détenus ont déclaré qu'ils lisaient des journaux et un grand nombre ont dit qu'ils lisaient aussi des livres et des revues. Trente pour cent des détenus interrogés ont mentionné que le programme les aidait à régler des problèmes familiaux et environ trois quarts d'entre eux ont signalé qu'ils avaient le sentiment de mieux contrôler leur propre destin. D'après les données recueillies dans le cadre des entrevues, le fait d'apprendre à compter augmentait sensiblement la confiance en soi des détenus.

Dans l'ensemble, les résultats des deux études viennent confirmer cette idée l'idée que l'acquisition de la capacité de lire, d'écrire et de compter jouerait peut-être un rôle important dans la réinsertion sociale des détenus.

L'éducation peut-elle prévenir la récidive chez des délinquants adultes?

"C'est une évidence qu'aucun prisonnier ne manifeste un comportement répréhensible et antisocial en tout temps. Cela revient à dire qu'aucun détenu n'est constamment imperméable à toute intervention; par conséquent, si la "bonne" ouverture coïncide avec le "bon" moment, même chez un détenu dont les antécédents sont décourageants, celui-ci est susceptible de réagir et de répondre"
(Toch 1987, p. 66).

Quels que soient leur contenu, leur déroulement, leur durée ou leur orientation théorique, les programmes correctionnels devraient tous avoir le même but fondamental : amener le délinquant à changer son optique, à percevoir la possibilité et les éventuelles récompenses d'adopter un mode de vie non criminel. L'acquisition des compétences nécessaires pour mener une existence prosociale peut aisément se produire à la suite de ce changement fondamental d'attitude et de perspective.

Vue sous cet angle, la question de savoir si l'éducation des délinquants peut faciliter leur réinsertion sociale est, en réalité, une tautologie. Lorsqu'elle réussit, la réintégration des délinquants est essentiellement un processus de régénération et d'éducation. Il faudrait plutôt se poser la question suivante, à laquelle les organismes correctionnels doivent répondre pour mieux cibler leurs ressources : quand et avec quels types de détenus les programmes éducatifs sont-ils les plus fructueux?

Nous décrivons ici certaines des initiatives que le Service correctionnel du Canada a mises en oeuvre pour étudier les effets positifs de ses programmes de Formation de base des adultes (FBA), tant sur la réintégration générale des détenus que sur la réduction des risques de récidive chez différentes catégories de délinquants.

Études reliant la formation de base à la réduction de la récidive

"Le gouvernement a dépensé un demi-million pour me garder en prison et 450 \$ pour m'apprendre à lire et à écrire" (Ex-détenu et ancien analphabète).

"Dans une société méritocratique, ceux dont les aptitudes à lire et à écrire sont très limitées sont laissés pour compte. Les personnes instruites ont sans doute du mal à comprendre le sentiment d'isolement et d'infériorité que les analphabètes doivent éprouver. Ils sont déjà exclus de la société et marginalisés de bien des façons. Et parmi eux, ceux qui sont mis en prison sont doublement punis" (Palfrey, 1974, p. 84)

La plupart des chercheurs reconnaissent que l'échec scolaire dans l'enfance et dans l'adolescence est un des précurseurs les plus fréquents de la criminalité adulte (Loeber,

1991). On ne sait cependant pas si l'inverse est également vrai, c'est-à-dire si la réussite scolaire contribue à l'abandon du comportement criminel chez l'adulte, les études ne l'ayant pas prouvé de façon aussi convaincante.

Il existe plusieurs revues excellentes des études sur l'efficacité des programmes éducatifs correctionnels (Linden et Perry, 1983; Ross, 1978; Ryan, 1991). Selon un auteur, ces études seraient :

"un tissu d'exagérations, d'affirmations gratuites, de définitions mal construites et de termes mal précisés, de déclarations contradictoires sur l'incidence, de conclusions fondées sur une considération insuffisante des variables confusionnelles (par exemple, les variables liées à la classe socio-économique) et de mythes tenaces" (Ross, 1978, p. 207).

Il ne fait aucun doute que mesurer l'effet d'un programme offert en milieu carcéral pose beaucoup de difficultés. La réduction de la récidive, en tant qu'indicateur ultime du fait qu'un changement quelconque s'est produit, ne permet manifestement pas de connaître la nature ou la source de ce changement. À n'en pas douter, les chemins qui mènent au changement, tant pour les détenus que pour quiconque, sont déterminés par de nombreux facteurs; les changements sont habituellement produits par une série d'événements, et ils sont renforcés et facilités par l'amélioration de la situation tant personnelle que sociale.

Même si l'on reconnaît que la récidive n'est qu'une mesure indirecte de l'efficacité des programmes, et que d'autres facteurs contribuent à brouiller les effets des programmes éducatifs, il n'y a pas lieu de rejeter tout à fait la récidive comme indicateur de l'effet de ces programmes. En effet, la littérature sur les programmes éducatifs offerts en milieu carcéral nous semble, pour notre part, justifier un certain optimisme. Les effets bénéfiques du rattrapage scolaire sur la récidive y sont davantage confirmés qu'on ne le croit généralement.

De la trentaine d'études faites sur le rapport entre les programmes éducatifs offerts en prison et la récidive, nous en avons retenu sept à des fins d'analyse. Il s'agit de sept études portant expressément sur la formation de base de délinquants adultes de sexe masculin.

Le tableau 1 décrit brièvement les types d'études réalisées et leurs résultats. Fait à signaler, les méthodologies employées dans les sept études étaient valables. La taille de l'échantillon variait de 75 à plus de 3 000 détenus, et la période de suivi était également appréciable (la plus courte étant d'environ deux ans). Et, ce qui est encore plus important, nous avons constaté que les études fondées sur les méthodologies les plus sûres sont celles qui ont donné les résultats les plus probants.

À première vue, la conclusion que la participation à des programmes de formation de base réduit la récidive ne semble pas très solidement étayée, seulement quatre des sept études

ayant révélé des taux de récidive sensiblement inférieurs chez les participants que chez les membres du groupe témoin. Cependant, si on y regarde de plus près, les résultats deviennent plus convaincants. Seules trois des sept études se fondaient sur la méthode des groupes aléatoires ou des groupes appariés, c'est-à-dire une méthode sérieuse et convaincante de choix de l'échantillon. Et, fait notable, ces trois études ont mis en lumière un taux de récidive sensiblement inférieur chez les détenus ayant participé à des programmes de formation de base que chez les détenus du groupe témoin. Il s'agit là, à notre avis, d'une constatation importante.

En résumé, bien que nous n'ayons pas dépouillé toute la littérature sur le sujet, nous avons trouvé des études confirmant que la participation de délinquants adultes de sexe masculin à des programmes de formation de base a un effet positif sur leurs taux de récidive.

Tableau 1
Études de délinquants adultes inscrits à des programmes de formation de base

Étude	Endroit	Nombre de détenus	Période de suivi (mois)	Effet sur la récidive	Taux de récidive (Participants & Groupe témoin)
Glaser 1964	5 pénitenciers fédéraux américains	2908	48	non	Part. 39% G.T. 33%
Ingalls 1978	Pén. fédéraux canadien Drumheller	89	60	non	Part. 81% G.T. 62%
Mace 1978	Établissements de la Virginie-Occ.	320	48	oui	Part. 13% G.T. 26%
Mason & Seidler 1977	Établissements d'État de l'Oregon	405	20-26	non	Part. 26% G.T. 22%
Stevens 1986	18 Établissements d'État de la Géorgie	3041	24	oui*	Part. 12% G.T. 19%
Walsh 1985	Probationnaires adultes en Ohio	75	42	oui*	Part. 16% G.T. 44%
Zink 1970	Établissements de New Castle (Delaware)	220	Jusqu'à 60	oui*	Part. 40% G.T. 60%

* Étude basée sur la méthode des groupes aléatoires ou des groupes appariés

Le Service correctionnel du Canada et la formation de base

Nous avons constaté la même réduction du risque de récidive dans notre analyse de la participation aux programmes de Formation de base des adultes offerts par le Service correctionnel du Canada.

La formation est un volet important des programmes qu'offre le Service correctionnel du Canada. Au cours de l'exercice 1990-1991, environ 44 % des détenus aptes aux études ou au travail -- c'est-à-dire 4 364 détenus en tout -- ont participé à un programme éducatif quelconque. Les programmes de formation destinés aux détenus comprennent la formation de base des adultes et des cours de niveau secondaire, collégial et universitaire,

de même que des cours de formation professionnelle. En 1990-1991, le coût total de ces programmes s'est élevé à environ 26 300 000 \$, pour une moyenne annuelle d'inscriptions équivalant à 3 231 élèves à plein temps.

La Formation de base des adultes (FBA) recueille près du tiers des inscriptions dans les programmes éducatifs. Parmi les inscriptions à des cours par correspondance, 8 % correspondent à des programmes de FBA. Bien que la FBA soit souvent considérée comme un programme d'alphabétisation, elle mène à l'obtention d'un certificat de lecture, d'écriture et d'arithmétique de huitième année. Depuis quelque temps, nous encourageons les détenus à se rendre jusqu'à la dixième année, puisqu'il s'agit d'une condition préalable pour pouvoir s'inscrire à beaucoup de cours de formation professionnelle.

Lors de leur admission, les détenus sont invités à subir un test de connaissances qui permet d'évaluer leurs compétences linguistiques (lecture et écriture) et mathématiques. (Nous avons adopté l'épreuve canadienne de rendement pour adultes.) Tous les détenus qui n'atteignent pas les résultats correspondant à la huitième année se voient offrir la possibilité de s'inscrire à la FBA. Nous complétons ces tests de classement par des évaluations formatives permettant d'apprécier les aptitudes fonctionnelles des détenus. De plus, les progrès de l'élève sont déterminés par des évaluations formatives faites par les professeurs. Le certificat final d'études d'un niveau donné n'est décerné que lorsque l'élève satisfait aux normes locales (autrement dit, on administre des tests pour déterminer si les détenus satisfont aux normes scolaires provinciales).

Le détenu moyen qui s'inscrit à la FBA a des connaissances correspondant à la sixième année et prend de trois à six mois pour atteindre l'équivalent de la huitième année.

Depuis quelques années, nous adoptons une approche de plus en plus fonctionnelle en ce qui concerne l'alphabétisation, dans le cadre de la FBA; les détenus sont considérés comme des élèves adultes volontaires qui étudient pour acquérir des compétences en lecture, en écriture et en calcul adaptées à leurs besoins et à leurs buts, qu'ils définissent eux-mêmes. Nous tâchons d'assurer, par exemple, un rapport enseignant-élèves qui permet une attention individualisée (un enseignant pour six élèves jusqu'à la cinquième année, et un pour huit élèves de la sixième à la huitième année). Nous recourons énormément au tutorat par les pairs, attachant de l'importance à la diversité des cours et des documents ressources. Nous fournissons, dans la mesure du possible, des locaux d'apprentissage privés et favorisons l'apprentissage assisté par ordinateur pour les détenus qui préfèrent cette méthode.

La participation à la FBA est volontaire, bien que nous privilégions clairement une approche motivationnelle active comme stratégie générale d'intervention auprès des détenus. Il y a des contraintes dans les genres d'emploi, et donc dans les niveaux de rémunération, auxquels ont accès les détenus qui refusent de parfaire leur formation de base. Nous croyons cependant exploiter davantage certaines incitations intrinsèques et

importantes. Nous "contextualisons" la FBA et encourageons la participation dans le cadre d'une stratégie de programmation plus vaste axée sur l'épanouissement personnel des détenus. Outre nos programmes spécialisés (qui s'adressent, par exemple, aux détenus toxicomanes ou aux délinquants sexuels), nous offrons désormais dans tous les grands établissements une série de programmes d'Acquisition de compétences psycho-sociales où sont abordés des problèmes particuliers d'ordre cognitif, attitudinal et interpersonnel qui, à notre avis, poussent les détenus vers la criminalité (Fabiano, Porporino et Robinson, 1991; Fabiano, Robinson et Porporino, 1990). Nous estimons avoir réussi, grâce à cette approche résolue et inspirée de notre mission, à faire comprendre aux détenus que nous souhaitons sincèrement investir dans leur réintégration. La participation à la FBA est un premier pas pour beaucoup de détenus et elle permet souvent de vaincre l'antipathie générale des détenus à l'égard des programmes.

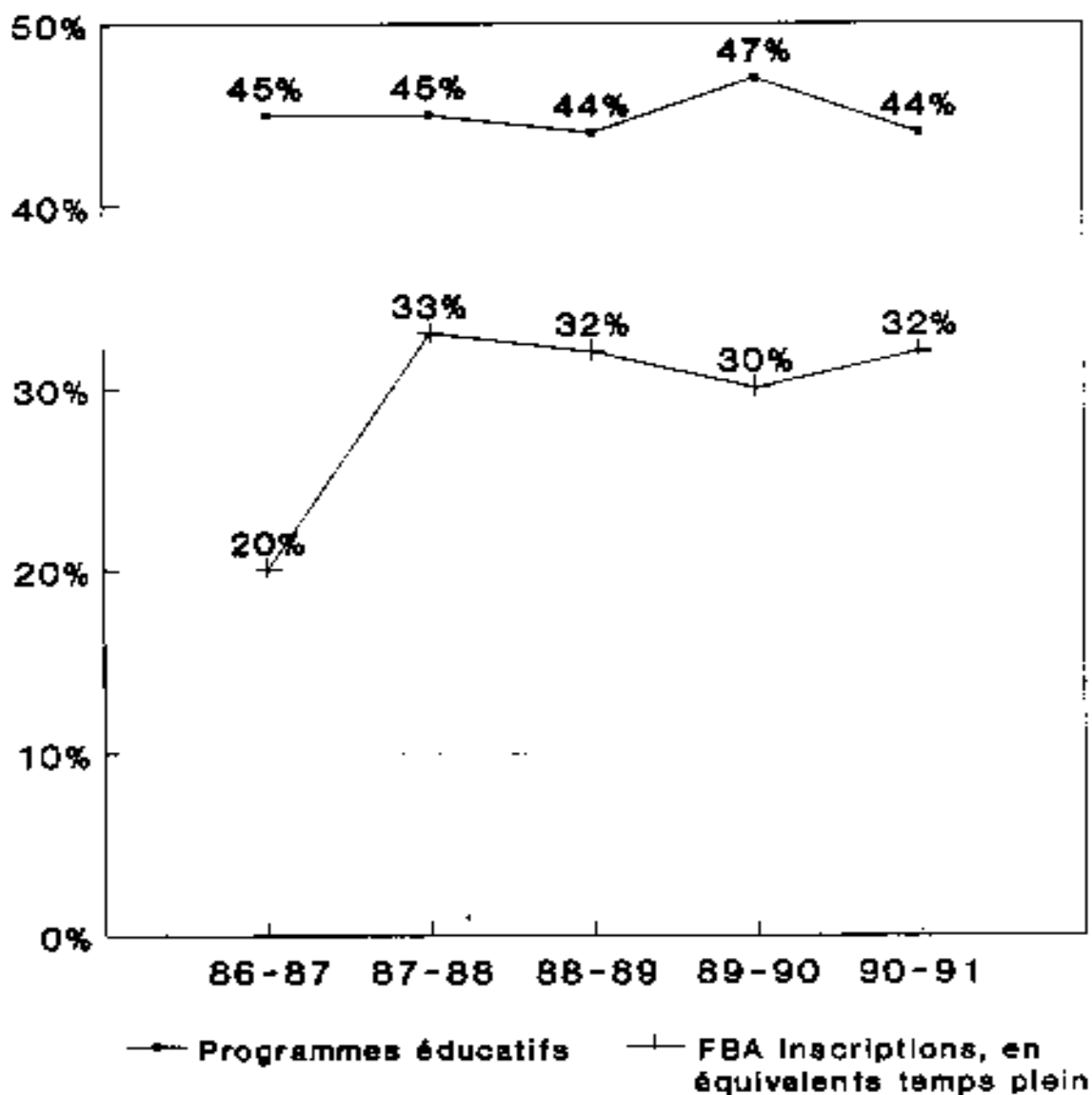
La participation à la FBA a crû très vite depuis 1986-1987, année où le gouvernement du Canada a annoncé l'adoption de mesures spéciales visant à éliminer l'analphabétisme. Le Service correctionnel du Canada a fait de la FBA son programme éducatif prioritaire. À présent, il y a toujours quelque 1 600 détenus -soit plus de 15 % de la population des pénitenciers fédéraux - qui suivent un programme quelconque de FBA. De ce nombre, près de la moitié étudient à plein temps, tandis que les autres suivent des cours tout en travaillant ou en participant à d'autres programmes. Les taux de participation sont assez uniformes dans les cinq régions.

Au cours de l'exercice 1990-1991, les programmes de FBA du Service correctionnel du Canada ont permis à 903 détenus d'acquérir des compétences de huitième année en lecture, en écriture et en mathématiques. Le rapport inscriptions-finissants pour la huitième année était d'environ quatre à un (ce qui est considérablement inférieur au même rapport pour la cinquième année, qui est de 2,6 à 1). Le coût, par détenu ayant terminé le cours, était de 6 151 \$, ce qui représente une augmentation d'environ 2 000 \$ par élève par rapport à l'exercice 1989-1990. Le graphique 1 illustre la forte hausse du nombre d'inscriptions à la FBA en 1987-1988, relativement aux inscriptions dans l'ensemble des programmes éducatifs; on y voit également que la proportion d'inscriptions à la FBA est restée stable, correspondant environ au tiers des inscriptions aux programmes éducatifs.

Nous avons déployé des efforts particuliers pour répondre aux besoins de nos détenus autochtones sur le plan de l'éducation (par exemple, en utilisant du matériel et des activités pédagogiques adaptés à leur culture et en intégrant des éléments de compétences psycho-sociales propres à leur culture). Les autochtones représentent environ 10 % de la population carcérale et environ 12 % des participants aux programmes de FBA.

Graphique 1 Taux de participation aux programmes éducatifs et d'inscriptions à la FBA

**Graphique 1
Taux de participation aux programmes éducatifs et d'inscriptions à la FBA**



Effets de la FBA sur la récidive

Beaucoup de ressources ayant été injectées dans la Formation de base des adultes (le Service correctionnel du Canada y a consacré quelque 5,6 millions pendant l'exercice 1990-1991), les planificateurs du programme et les administrateurs de services correctionnels ont hâte de savoir s'il y a un effet mesurable sur la récidive. Évidemment, les détenus qui participent à la FBA améliorent leurs connaissances linguistiques et mathématiques - avantages qui, d'après les Canadiens, devraient être accessibles à chaque membre de la société. Cependant, une question importante se pose toujours : dans quelle mesure la FBA contribue-t-elle à améliorer la qualité et les chances de la réintégration des ex-détenus dans la société? Même s'il consacrait d'importantes ressources à favoriser une participation élevée à la FBA, le Service correctionnel du Canada n'avait guère de preuves que la FBA produisait l'effet "correctionnel" souhaité.

Nous avons abordé la question sous deux angles. D'un point de vue qualitatif, nous avons cherché à savoir si les détenus qui avaient participé à la FBA avant leur mise en liberté "percevaient" des avantages et s'ils les "attribuaient" à leur participation au programme. La méthodologie adoptée consistait à réaliser des entrevues semi-dirigées auprès d'un échantillon aléatoire de finissants de la FBA, qui avaient été libérés sous condition dans deux régions du pays. D'un point de vue quantitatif, nous avons effectué une étude des résultats post-libératoires d'un grand échantillon de détenus qui avaient suivi la FBA en 1988. Nous avons comparé les résultats des détenus qui avaient terminé l'équivalent de la huitième année à ceux des détenus qui, même s'ils avaient participé à la FBA, n'avaient pas, pour une raison quelconque, terminé le programme avant leur libération.

Dans l'ensemble, il ressort des conclusions de ces deux analyses, la qualitative et la quantitative, que la participation à la Formation de base des adultes pendant l'incarcération améliore l'adaptation du délinquant, après sa mise en liberté.

Analyse quantitative des effets de la FBA

L'échantillon sur lequel notre analyse quantitative se fondait comprenait 1 736 détenus qui avaient participé à la FBA en 1988 et avaient par la suite été relâchés. Nous avons choisi des participants de 1988 de façon à disposer de suffisamment de temps pour voir s'ils récidiveraient après leur mise en liberté. Tous les détenus ont été surveillés à compter de leur mise en liberté jusqu'en octobre 1990, la période moyenne de suivi post-libératoire étant de 1,1 an. La plupart des participants à l'étude (57 %) ont été suivis pour au moins un an, et seulement 16 % d'entre eux l'ont été pour moins de six mois.

Tous les détenus qui s'inscrivent à la FBA ne terminent pas le programme. Certains décident délibérément d'abandonner, alors que d'autres ne peuvent continuer parce qu'ils sont transférés à un autre établissement. D'autres, enfin, sont mis en liberté sous condition avant d'avoir pu terminer l'équivalent de la huitième année, le but visé. En 1987,

3 278 détenus en tout ont suivi les cours de FBA offerts par le Service correctionnel du Canada. Cependant, à la fin de 1989, seulement la moitié d'entre eux avait terminé la FBA.

L'échantillon que nous avons étudié comprenait 899 détenus qui avaient terminé le cours avec succès et qui avaient donc une formation équivalente à la huitième année, 462 détenus qui avaient été libérés avant de pouvoir terminer la FBA et 375 qui avaient choisi de se retirer du programme.

En comparant les caractéristiques de ces participants à la FBA à celles de la population générale des détenus libérés (voir le tableau 2), nous avons constaté deux différences frappantes sur le plan du type de détenus susceptibles de s'inscrire à la FBA (soit parce que ce programme les attire, soit parce que notre personnel s'efforce tout particulièrement de les "recruter"). Il était évident que les participants à la FBA, dans une mesure disproportionnée, étaient jeunes (c'est-à-dire âgés de 25 ans ou moins) et qu'ils purgeaient leur première peine de ressort fédéral. Il n'y avait aucune différence sur le plan de la durée de la peine, de la nature de l'infraction, de l'origine ethnique (race blanche ou autochtone) ou du type de mise en liberté entre les participants et l'ensemble des détenus libérés.

Les jeunes détenus qui en sont à leur première peine d'emprisonnement de ressort fédéral présentent généralement plus de risques de récidive. Ainsi, notre première conclusion confirme que nos programmes de FBA rejoignent, comme il se doit, une catégorie de détenus à risque élevé.

Tableau 2
Caractéristiques des participants à la FBA mis en liberté

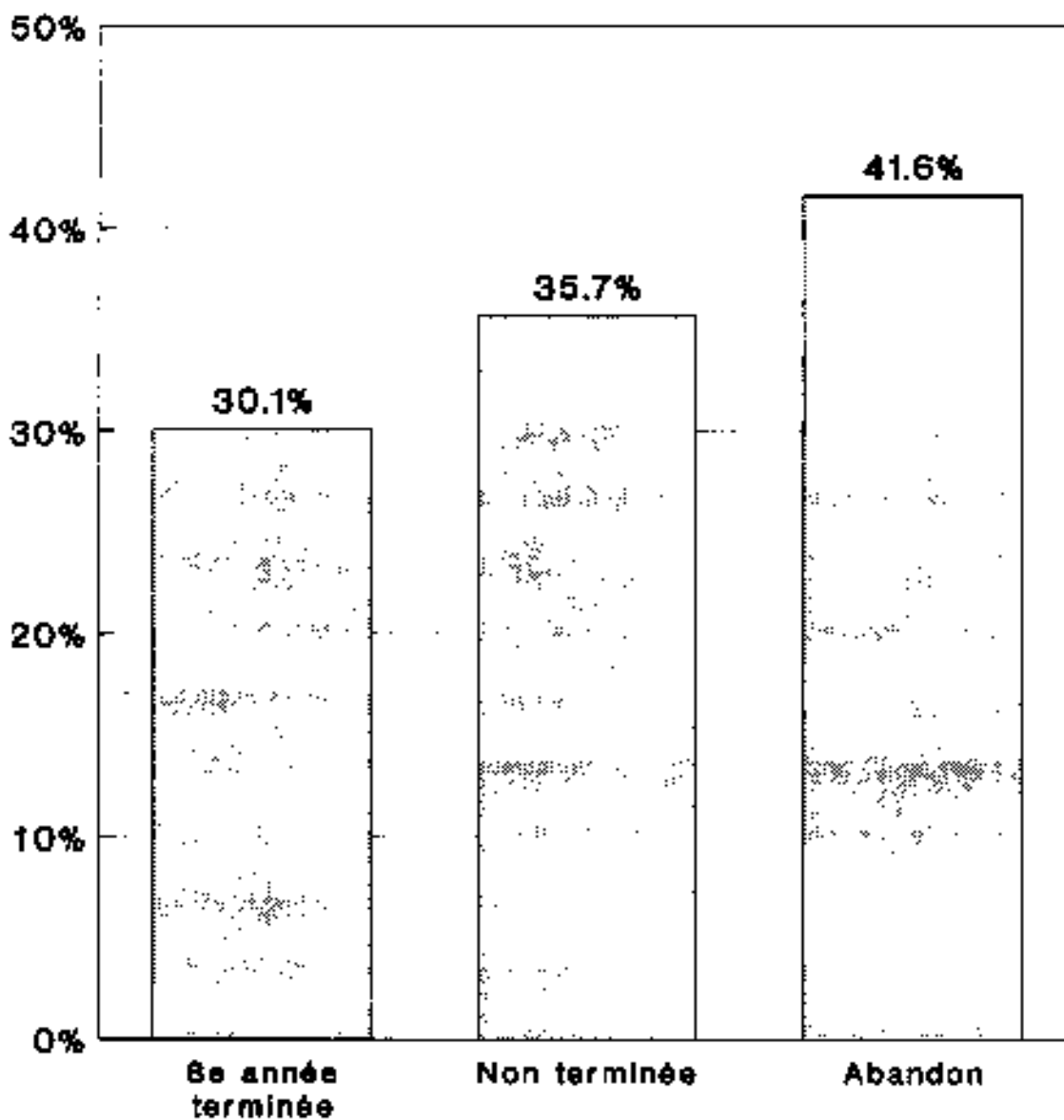
	Participants (n= 1 736)	Tous les détenus libérés* (n= 5 938)
Durée de la peine ≥ 3 ans	51,5%	48,6%
Peine antérieure de ressort fédérale (une ou plusieurs)	31,7%	50,4%
Âge (< 25 ans)	51,4%	17,3%
Crime violent	55,5%	59,3%
Non-Autochtones	86,0%	87,3%
Type de mise en liberté		
Libération conditionnelle totale	29,5%	34,7%
Liberté surveillée	70,5%	65,4%

* Statistiques fondées sur les caractéristiques des détenus de pénitenciers fédéraux libérés de décembre 1990 à novembre 1991.

Les profils de réincarcération que nous avons analysés étaient nettement plus favorables dans le cas des détenus qui avaient terminé la FBA. Comme l'illustre le graphique 2, les détenus qui avaient atteint le niveau visé de la huitième année affichaient la meilleure évolution post-libératoire : seulement 30,1 % d'entre eux avaient été réincarcérés pendant la période de suivi, contre 35,7 % de ceux qui avaient été libérés avant d'avoir achevé la FBA et 41,6 % de ceux qui s'étaient retirés du programme. Il y avait donc une différence de près de 12 % entre les taux de réincarcération des détenus qui avaient terminé avec succès la FBA et de ceux qui s'étaient retirés du programme.

Graphique 2 Taux de réincarcération des participants à la FBA

Graphique 2 Taux de réincarcération des participants à la FBA



• $p < .001$

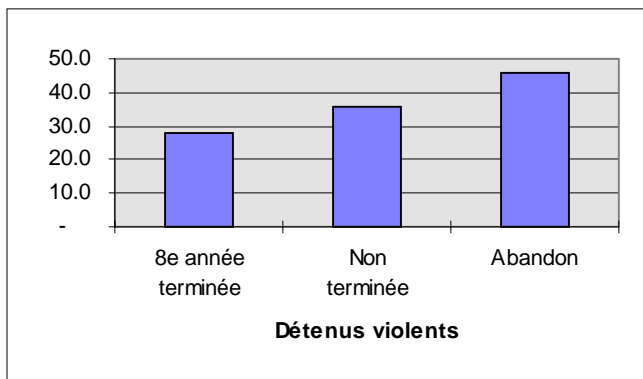
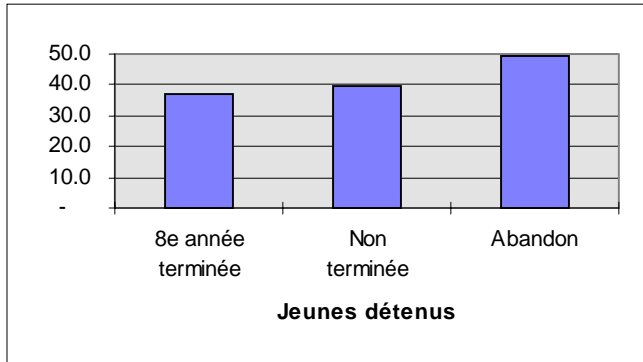
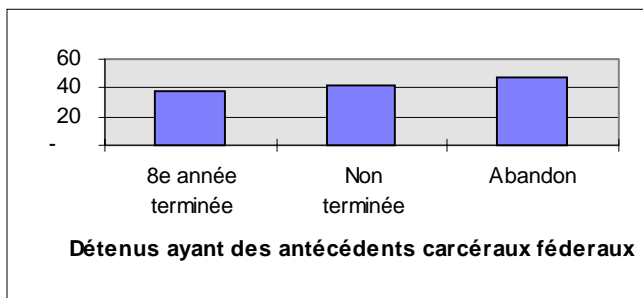
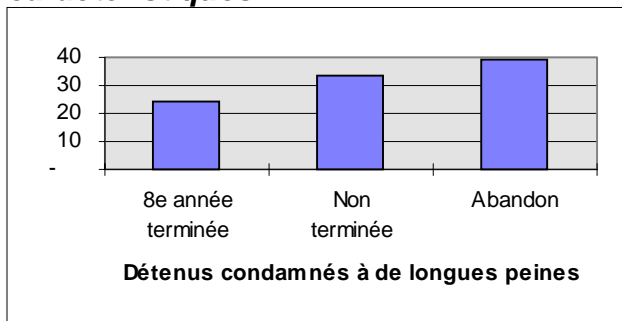
Bien entendu, l'un des pièges de cette comparaison consiste à négliger le fait que les différences de comportement observées entre les deux groupes peuvent être attribuables à des caractéristiques autres que la participation à la FBA. Pour cette raison, nous avons comparé les trois groupes de détenus qui s'étaient inscrits à la FBA en fonction de certaines caractéristiques clés.

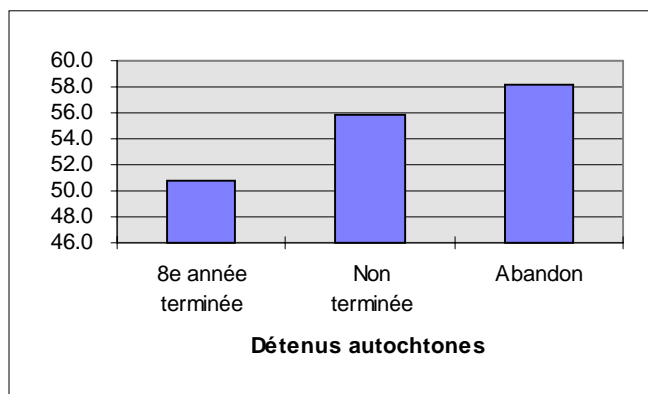
Dans les trois groupes, la durée moyenne des peines était très semblable (3,5 ans), de même que la proportion des détenus condamnés pour des crimes violents (44 %); la proportion d'autochtones était, elle aussi, très semblable (environ 14 %). Cependant, les détenus qui avaient terminé la FBA se distinguaient des deux autres groupes par leurs antécédents carcéraux : seulement 28 % d'entre eux avaient déjà purgé une peine de ressort fédéral, contre 38 % des détenus qui avaient abandonné la FBA et 33 % de ceux qui avaient été libérés avant d'avoir pu terminer le programme. De plus, il y avait une différence d'âge entre les trois groupes; environ 50 % des finissants de la FBA mais seulement 40 % de ceux qui s'étaient retirés du programme avaient 25 ans ou plus¹. Enfin, les détenus des trois groupes se sont vu accorder des types de mise en liberté différents. Ceux qui avaient terminé la FBA étaient beaucoup plus susceptibles de bénéficier d'une libération conditionnelle totale (33 %) que les détenus qui avaient abandonné le programme (19 %) et que ceux qui avaient été libérés avant de l'avoir terminé (30 %).

Ces premières différences entre les groupes laissent croire que les participants de la FBA qui ne terminent pas le programme pourraient être plus vulnérables à la récidive que les autres. Normalement, des antécédents carcéraux sont associés à des risques plus élevés de récidive, et les délinquants mis en liberté surveillée ont généralement un comportement moins acceptable pour la société que ceux qui bénéficient d'une libération conditionnelle totale. Pour cette raison, on pourrait avancer que les finissants de la FBA se comporteraient mieux après leur mise en liberté de toute façon, même s'ils n'avaient pas terminé la FBA, parce qu'ils présentaient au départ moins de risques. Pour écarter cette hypothèse, nous avons tenu compte des différences initiales observées entre les détenus des trois groupes ayant suivi la FBA avant d'examiner les effets de la participation à ce programme sur leurs comportements postcarcéraux.

¹ Note de la traduction : Prière de vérifier l'exactitude de "older" dans l'anglais.

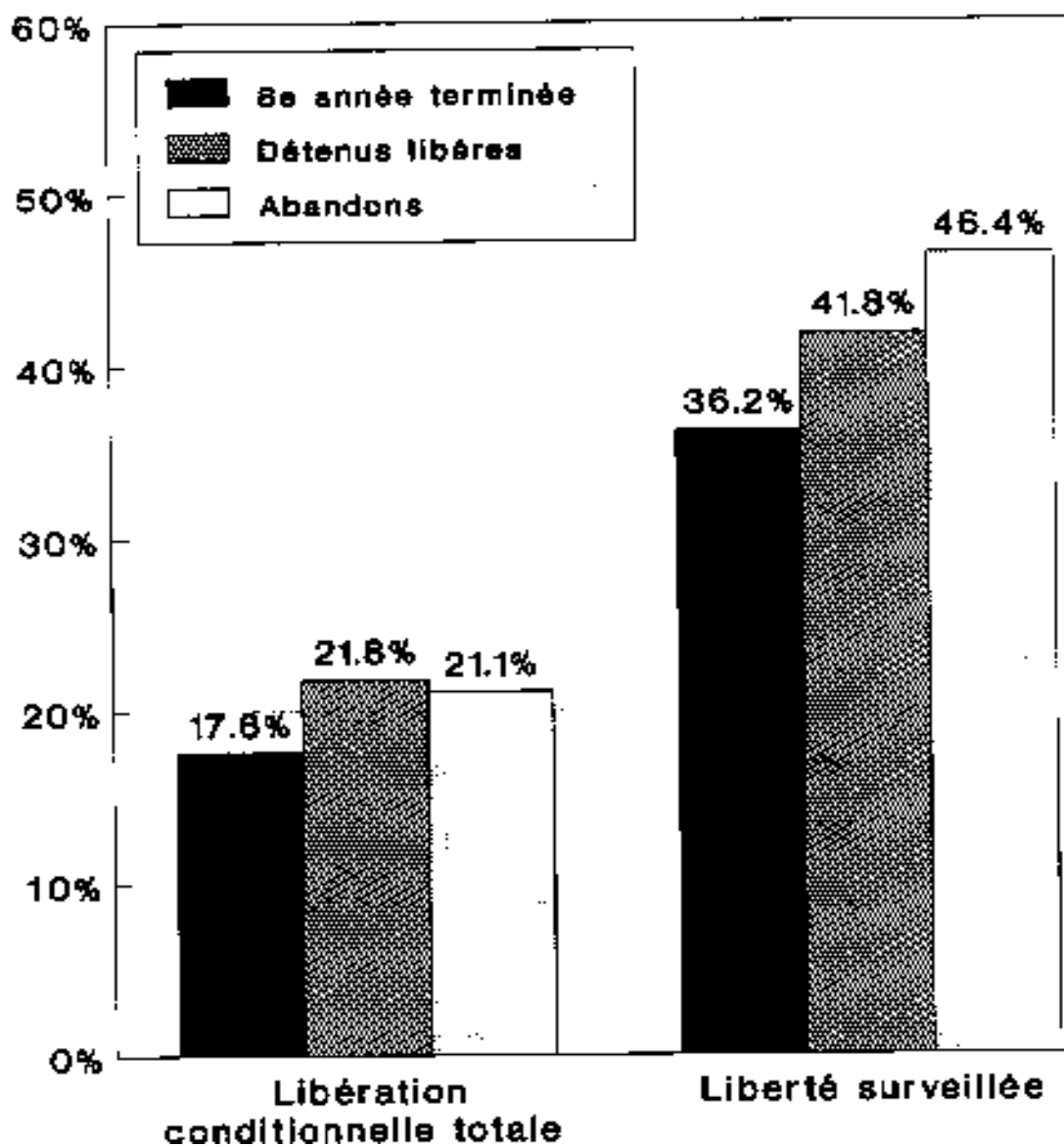
Graphique 3 Taux de réincarcération des participants à la FBA selon certaines caractéristiques





Graphique 4 Taux de réincarcération et participation à la FBA selon le type de mise en liberté

Graphique 4
Taux de réincarcération et participation
à la FBA selon le type de mise en
liberté



Il ressort des analyses supplémentaires faites à ce sujet que le lien entre la FBA et un taux de réincarcération plus bas ne pouvait être attribué à des différences initiales entre les groupes, au chapitre des risques de récidive. La participation à la FBA semble même avoir eu le plus d'effet sur les détenus qui, au départ, présentaient plus de risques de récidive.

Le tableau 3 illustre ces constatations en comparant l'effet de la FBA sur le taux de réincarcération, pour différentes catégories de détenus. Il ressort que cet effet est constant : le fait d'avoir terminé la FBA se traduit par des taux de récidive plus bas chez les détenus condamnés à trois ans ou plus, chez ceux qui ont déjà purgé une peine de ressort fédéral, chez les jeunes détenus, les détenus autochtones et les auteurs de crimes violents. L'écart entre le taux de récidive varie, si on compare les détenus qui ont terminé la FBA à ceux qui ont abandonné le programme : 18 % pour les auteurs de crimes violents, 15 % pour les détenus condamnés à de longues peines, 12 % pour les jeunes délinquants, 10 % pour les récidivistes et 7 % pour les autochtones.

La conclusion que la participation à la FBA peut être particulièrement bénéfique pour les détenus à risque élevé s'est vue de nouveau confirmée lorsque nous avons comparé les libérés conditionnels aux détenus mis en liberté surveillée (voir le graphique 4). Chez les détenus bénéficiant d'une libération conditionnelle totale, le fait d'avoir terminé une formation équivalant à la huitième année ne se traduisait que par un taux de réincarcération légèrement inférieur. Il semble importer peu, pour le comportement d'un libéré conditionnel dans la société, qu'il ait terminé la FBA, qu'il ait été libéré avant de l'avoir achevée ou qu'il ait abandonné le programme. En revanche, il semble exister un lien manifeste entre le fait d'avoir terminé la FBA et un bon comportement post-libératoire chez les détenus mis en liberté surveillée. Même si ces détenus n'affichaient pas d'aussi bons résultats que les détenus ayant bénéficié d'une libération conditionnelle totale, les détenus mis en liberté surveillée qui avaient terminé la FBA avaient un taux de réincarcération inférieur de 10 % à celui des détenus qui avaient abandonné en cours de route.

Cette constatation va dans le sens de ce qu'on a appelé le "principe du risque", selon lequel les programmes correctionnels profitent le plus aux détenus qui présentent le plus de risques (Andrews, 1989). Les effets positifs de la FBA sur les détenus en liberté surveillée fournissent des motifs additionnels d'affirmer qu'en améliorant les compétences mathématiques et linguistiques des détenus qui posent le plus de risques, nous réussissons peut-être également à les motiver en créant chez eux des attentes de réussite et à réduire la récidive.

Analyse qualitative des effets de la FBA

Une autre façon d'étudier l'effet de la FBA consiste à consulter directement les ex-détenus pour connaître leurs opinions sur les bienfaits qu'ils auraient retirés des programmes éducatifs offerts en prison. Dans une étude récente réalisée avec la collaboration de M. Stephen Duguid, de Simon Fraser University, et de M. Joel Tax, nous avons interrogé 38

ex-détenus qui avaient suivi des programmes de FBA pendant leur incarcération dans un pénitencier fédéral situé dans deux régions du pays (Ontario et Pacifique). Cette étude était d'une envergure beaucoup plus modeste que l'étude sur les taux de réincarcération. Cependant, elle a permis de savoir comment les détenus percevaient l'utilité des connaissances acquises dans le cadre de la FBA et comment ils reliaient ces connaissances à divers aspects de leur intégration sociale.

La plupart des ex-détenus que nous avons consultés ont fait remarquer qu'ils avaient librement choisi de s'inscrire à la FBA (74 %). Seulement 21 % d'entre eux ont dit avoir suivi la FBA parce qu'on les y avait obligés et 5 % ont dit l'avoir suivie pour passer le temps. La plupart des détenus avaient étudié à plein temps (76 %) et beaucoup avaient suivi en même temps d'autres cours (71 %), le plus souvent des cours d'Acquisition de compétences psycho-sociales ou de formation professionnelle. De plus, lorsqu'on leur a demandé si le fait d'avoir suivi la FBA les avait incités à s'inscrire à d'autres cours, 42 % ont répondu "oui, beaucoup" et 37 % "un peu". Presque tous les détenus avaient perçu leurs enseignants comme étant très désireux de les aider (84 %).

Interrogés sur leur adaptation générale à la vie dans la société, 79 % des détenus ont déclaré exercer un emploi à plein temps; dans la plupart des cas, ils avaient trouvé du travail moins d'un mois après leur mise en liberté (78 %). Depuis leur libération, la plupart d'entre eux affichaient une stabilité professionnelle, n'ayant occupé qu'un ou deux emplois.

Le tableau 3 énumère certains des avantages de la FBA signalés par les ex-détenus que nous avons consultés.

Environ 47 % des ex-détenus ont dit que la FBA les avait "beaucoup" aidé à faire des choses qu'ils ne pouvaient pas faire auparavant. Environ 30 % d'entre eux estimaient que les connaissances acquises grâce à la FBA les avaient "beaucoup" aidés à trouver du travail, tandis que 30 % trouvaient que leurs nouvelles connaissances les avaient aidés au moins "un peu". Environ la moitié des ex-détenus interrogés ont qualifié de "très utiles" pour l'exercice de leur emploi les connaissances acquises grâce à la FBA. Ils considéraient utile pour leur travail le fait de savoir lire, écrire, orthographier et calculer, mais signalaient que savoir lire et savoir calculer étaient des compétences particulièrement précieuses.

Selon environ le tiers des détenus, les connaissances qu'ils avaient acquises dans le cadre de la FBA leur avaient été très utiles dans leurs relations avec leur famille et leurs enfants. La plupart d'entre eux (70 %) trouvaient important de savoir lire pour pouvoir se divertir, se renseigner sur l'actualité, s'adonner à un passe-temps et s'informer sur des emplois. Une preuve plus concrète de ce que les connaissances acquises dans les cours d'alphabétisation étaient effectivement mises en pratique réside dans le fait qu'un bon nombre des détenus ont dit qu'ils lisaient régulièrement des journaux, des revues et des livres (voir le tableau 3).

Interrogés sur les changements favorables survenus dans leur vie depuis cinq ans, un nombre appréciable (21 %) d'ex-détenus ont signalé que la FBA avait beaucoup contribué à leur évolution personnelle (voir le tableau 4). De façon plus précise, les détenus convenaient sans réserve qu'ils avaient opéré certains changements personnels importants, dont les suivants :

- Quand je me fâche contre quelqu'un, je suis plus à même de discuter pour régler les problèmes (58 %).
- Les gens ont une meilleure opinion de moi à présent (58 %).
- Je me sens plus maître de mes actes (74 %).
- Je pense plus à ce que les autres ressentent (68 %).

Une constatation intéressante de cette étude - qui mérite d'être approfondie davantage - est le lien entre l'acquisition de connaissances mathématiques et la réalisation d'autres changements dans la vie des détenus. Les ex-détenus qui ont dit se sentir le plus maîtres de leur vie ont qualifié d'extrêmement utiles leurs connaissances mathématiques (de corrélation : 0,65). La capacité de manier les

Tableau 3
Avantages perçus de la FBA

Grâce à la FBA, je peux faire des choses que je ne pouvais pas faire auparavant.		42%
La FBA m'a amené à m'intéresser à d'autres cours ou programmes.		47%
La FBA m'a aidé à trouver du travail.		60%
• beaucoup	30%	
• un peu	30%	
La FBA m'est très utile au travail.		49%
• lecture	80%	
• écriture	74%	
• orthographe	73%	
• calcul	81%	
La FBA m'a aidé à améliorer mes relations avec ma famille et mes enfants		30%
Lire et écrire		58%
• lire des livres	58%	
• lire des livres à présent	43%	
• lire des revues	66%	
• lire le journal	86%	
• écrire	57%	
• Importance de lire		
• pour se divertir		
• pour se renseigner sur l'actualité		
• pour s'adonner à un passe-temps		
• pour se renseigner sur des emplois		

nombre est peut-être encore plus importante que la capacité de lire et d'écrire pour le développement d'un sentiment de maîtrise de soi chez les détenus. Savoir calculer est probablement indispensable aussi dans le marché du travail d'aujourd'hui.

Tableau 4**Auto-évaluation de l'évolution personnelle des participants à la FBA**

• Changements personnels majeurs depuis cinq ans.	76%
• La FBA y a contribué :	
• beaucoup	21%
• un peu	50%
• Je maîtrise mieux ma colère.	58%
• Les gens ont une meilleure opinion de moi.	58%
• Je me sens plus maître de mes actes.	74%
• Je pense plus aux autres.	62%

Nos recherches ne nous ont pas encore permis de cerner avec précision les aspects de la FBA qui facilitent le plus l'adaptation des détenus à la vie en société. Les habiletés mentales que les détenus acquièrent grâce à la Formation de base des adultes leur permettent peut-être de mieux faire face aux problèmes quotidiens qu'ils sont susceptibles d'éprouver après leur libération. De plus, il se peut que le sentiment de réussite et de confiance en soi qu'engendre le fait d'avoir terminé avec succès un programme encourage certains détenus à opérer d'autres changements positifs dans leur vie.

Les études réalisées jusqu'ici par le Service correctionnel du Canada ne sont qu'un premier pas, mais elles permettent d'apporter des éléments de réponse à certaines questions sur les bienfaits et l'efficacité présumés de la FBA. Néanmoins, d'après les données recueillies jusqu'ici, il convient de ne pas diminuer notre investissement actuel dans l'enseignement des compétences linguistiques et mathématiques de base.

Références

- Andrews, D.A. 1989. Recidivism is Predictable and Can be Influenced: Using Risk Assessments to Reduce Recidivism. Forum on Corrections Research, Vol. 1, No.2.
- Fabiano, E., Porporino, F., and Robinson, D. (1991) Canada's Cognitive Skills Program Corrects Offenders' Faulty Thinking. Corrections Today, August 1991.
- Fabiano, E., Robinson, D., Porporino, F. (1990) A Preliminary Assessment of the Cognitive Skills Training Program: A Component of Living Skills Programming. Correctional Service of Canada.
- Glaser, D. (1964) The Effectiveness of a Prison and Parole System. New York: Bobbs-Merrill.
- Ingalls, G.R. (1978) The Relationship Between Educational Programs and the Rate of Recidivism among Medium Security Prison Parolees and Mandatory Supervision Cases from Drumhellar Institution in the Province of Alberta. Dissertation, Washington State University, Department of Education, Ann Arbor, Michigan: University Microfilms International.
- Linden, R.; Perry, L. (1983) The effectiveness of prison education programs. Journal of Offender Counselling, Services, & Rehabilitation, 6, 43-57.
- Loeber, R. (1991) Risk Factors and the Development of Disruptive and Antisocial Behaviour in Children. Forum on Corrections Research, Vol. 3, No. 3.
- Mace, J. L. (1978) Effect of correctional institutions' Education Programs on Inmates' Societal Adjustment as Measured by Post-Release Recidivism. Doctoral Dissertation: West Virginia University.
- Palfrey, C. (1974). Remedial education and the adult offender. Howard Journal of Penology and Crime Prevention, 14, (1), 78-84.
- Ross, R. R. (1978). Reading and rehabilitation. Crime and Justice, 6, 4, 207-218.
- Ryan, T.A. (1991) Literacy Training and Reintegration of Offenders. Forum on Corrections Research, Vol. 3, No. 1
- Stevens, R. D. (1986) The effect on recidivism of attaining the general education development diploma. Journal of Offender Counselling. 7, 1, 3-9.

Toch, H. (1987). Regenerating prisoners through education. Federal Probation, September 1987, 61-66.

Walsh, A. (1985) An evaluation of the effects of adult basic education on rearrest rates among probationers. Journal of Offender Counselling Services and Rehabilitation, 9, 4, 69-76.

Zink, T. M. (1970) A study of the effect of prison education on societal adjustment. Journal of Correctional Education, 22, 2, 18-20.